Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20260518-DEL_2026_05_01-DE

LOIR-ET-CHER

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à la salle du conseil, sous la présidence de M. Joël MARQUET, maire

Date de la convocation du Conseil municipal : lundi 11 mai 2026.

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Nos réfs. :
DEL_2026-05-01

Présents : M. Joël MARQUET, maire et M. Guillaume BAUCHER, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, Mme Pauline BOURRET, Mme Ophélie BOUTET, M. Alain COURCET, Mme Arielle FLAMENT-HENNEBIQUE, Mme Agnès FOUSSARD, M. Jean-Yves GAUTHIER, Mme Elisabeth GOYARD, M. Lionel JEANNOT, Mme Solange LADIESSE, M. Yannick LAMORLETTE, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, Mme Brigitte LEROY, Mme Marianne MAGNIER, M. Éric MERCIER, M. Noé PETIT, M. Jean-Yves POUCHOUX, M. Frédéric ROCA, M. Matthieu ROUGEAU, M. Didier ROUSSEL, Mme Séverine SAUGER, Mme Taliha SIMSEK, M. Grégory TERRIER, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :
M. Gilles DESTIVAL, procuration donnée à Mme Solange LADIESSE
Mme Guylaine POULIN-VITTRANT, procuration donnée à M. Noé PETIT
Mme Christine MAINGUENE, procuration donnée à Mme Séverine SAUGER

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 26
Pouvoirs : 3
Total votants : 29

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal est enregistré.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20260518-DEL_2026_05_01-DE

VU le **Code général des collectivités territoriales (CGCT)**, notamment ses articles **L. 2121-15** qui dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ;

CONSIDÉRANT que la désignation d'un secrétaire de séance est essentielle pour assurer la rédaction et la validation des procès-verbaux, conformément à l'article L.2121-23 du CGCT ;
CONSIDÉRANT qu'il est proposé de désigner Mme Sandra LEMOINE-CABANNES pour assurer le secrétariat de séance ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :
ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER Mme Sandra LEMOINE-CABANNES pour assurer le secrétariat de cette séance du Conseil municipal ;
ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 18 mai 2026

Le Maire,	La secrétaire de séance,
Joël MARQUET	Sandra LEMOINE-CABANNES